

19 juillet 2019

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6
Téléphone 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
Internet: www.swissmilk.ch
Courriel: psl@swissmilk.ch



S M P • P S L

Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producenti Svizzeri da Latg

INFO-EXPRESS PSL: Standard sectoriel pour le lait durable

Le chemin qui a mené au Tapis vert

Il y a environ une année, les producteurs suisses de lait ont décidé de soumettre une proposition concrète en vue d'élaborer un standard de production pour le lait suisse. Sur ce, l'IP Lait a décidé d'introduire le Tapis vert pour le lait de centrale au 1^{er} septembre 2019. Cet instrument a pour vocation de distinguer le lait et les produits laitiers suisses de ceux de l'étranger. Pour qu'il soit efficace, il doit être mis en œuvre sur le marché.

La durabilité occupe une place toujours plus importante dans les attentes de la société envers le secteur agroalimentaire. De nombreux consommateurs considèrent que le lait suisse présente des atouts et que sa production est durable en tous points. Ils doivent par conséquent être prêts à payer un supplément de prix pour cette valeur ajoutée.

Atouts du lait suisse

Les exploitations familiales suisses, qui œuvrent dans un pays où fourrage grossier et eau abondent et appliquent l'une des lois sur la protection des animaux les plus strictes au monde, produisent déjà un lait qui se démarque nettement de celui de l'étranger. Les exigences du standard sectoriel pour le lait durable (voir ci-après), ou Tapis vert, vont au-delà des dispositions légales minimales. Les atouts du lait suisse peuvent être expliqués et présentés aux consommateurs. Le marketing générique de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) s'y attèle justement depuis le 1^{er} mars 2018 au moyen de sa campagne de communica-

tion. Afin de mieux pouvoir convaincre le consommateur, il est essentiel qu'à moyen terme l'ensemble du lait suisse satisfasse aux exigences du Tapis vert.

Lait de fromagerie en attente

En Suisse, les marchés du lait de centrale et de fromagerie sont étroitement liés. C'est pourquoi il est important que le lait de fromagerie de non-ensilage réponde aussi au standard sectoriel. Tout autre cas de figure serait difficilement justifiable

auprès des consommateurs.

Les décisions de l'IP Lait ne s'appliquant officiellement qu'au lait de centrale, c'est une bonne chose que les interprofessions des fromages suisses AOP se penchent aussi sur la question de la durabilité dans la production laitière. Les producteurs de lait de fromagerie ne déclareront leur conformité au Tapis vert que lorsque les interprofessions auront pris une décision concernant le supplément.



Avec sa nouvelle campagne publicitaire, Swissmilk met en avant les atouts du lait suisse, tels que la provenance régionale, depuis plus d'une année déjà.

Durable sur tous les plans

Lorsqu'on parle de lait suisse durable, cela implique la prise en compte de tous les aspects de la durabilité: écologiques, économiques et sociaux. La liste des exigences se fonde ainsi sur ces trois piliers. Le versement d'un prix équitable pour le produit est aussi un aspect à considérer dans la réflexion sur la durabilité.

S'affirmer sur le marché

Il y a environ une année, les producteurs suisses de lait ont proposé un standard sectoriel pour le lait durable suisse aux transformateurs et aux détaillants. Entre-temps, la proposition a été acceptée. Pour qu'on puisse parler de succès, il faut maintenant que la mesure soit mise en œuvre. De nombreuses enquêtes et études menées auprès des consommateurs montrent qu'il est fondamentalement possible de vendre la valeur ajoutée. C'est seulement ainsi que le Tapis vert pourra être une réussite pour la filière et garantir son évolution durable.

Le cadre est posé!

HANSPETER KERN, PRÉSIDENT PSL



Durant un certain temps, les producteurs suisses de lait ne semblaient pas déterminés à vouloir rassembler leurs

forces et à participer activement à la définition de la production laitière durable.

Toutefois, après être arrivés à la conclusion que le développement durable n'était pas une lubie passagère de la société, les représentants des producteurs de lait se sont décidés à agir. Dans un tel contexte, il vaut toujours mieux réaliser soi-même le travail de réflexion et de persuasion, plutôt que d'être poussé par les changements qui se profilent à l'horizon.

Le 8 août 2018, les producteurs de lait ont décidé de remettre le projet entre les mains de l'interprofession du lait. Depuis, certains points concernant le lait suisse durable et le Tapis vert ont émergé à plusieurs reprises, à savoir:

- Les atouts du lait suisse peuvent être mieux mis en avant auprès des consommateurs et le lait suisse mieux différencié par rapport au lait étranger (importations).
- Le meilleur positionnement du lait favorise les exportations de lait et de produits laitiers suisses.
- Les prestations des producteurs de lait et de l'ensemble de la filière sont fournies en toute transparence.
- Il s'agit d'un signal clair pour la politique agricole. De par les axes et les contenus définis, la Politique agricole 2022 met clairement l'accent sur une production agricole durable. Nous attendons donc que le Tapis vert soit apprécié à sa juste valeur dans la PA22+.
- Alors que les initiatives agricoles affluent, le Tapis vert permet de répondre concrètement aux attentes de la société.

Nous, les producteurs de lait, sommes prêts à faire le nécessaire sur les exploitations. Le supplément pour le lait durable doit toutefois être versé aux producteurs à partir du 1^{er} septembre 2019, sans réserves et en toute transparence. Nous ne pouvons accepter que certains refusent de rétribuer le travail supplémentaire sur les exploitations tout en voulant profiter de l'image positive du lait durable.

Que signifie concrètement le Tapis vert pour mon exploitation?

Le Tapis vert suppose pour les exploitations laitières le respect de règles qui vont au-delà de la législation. Un supplément de 3 ct./kilo a en outre été négocié pour le lait de centrale du segment A. Cet article présente sous forme condensée les possibilités qui s'offrent aux producteurs et les exigences à satisfaire.

Qui a droit au supplément?

Les producteurs qui remplissent toutes les exigences recevront à partir du 1^{er} septembre 2019 un supplément de durabilité de 3 ct./kilo pour le lait de centrale du segment A (lait d'ensilage). Le supplément est également versé pour le lait d'ensilage transformé en fromage, tel que celui utilisé pour la fabrication de mozzarella ou de raclette destinés au marché indigène.

Dix exigences de base obligatoires

Les cinq exigences suivantes concernant le bien-être animal doivent être remplies:

- SRPA/SST: Participation à l'un des programmes de bien-être animal de la Confédération (ou aux deux).
- Tous les veaux doivent rester au minimum 21 jours sur leur exploitation de naissance.
- Les vaches doivent être traitées au moins deux fois par jour. Lors de concours et d'expositions de bétail, l'intervalle de traite ne doit pas dépasser 14 heures.

ser 14 heures.

- Les éleveurs qui participent à des concours et à des expositions s'engagent à respecter les directives de la CTEBS.
- Les directives de Proviande relatives à l'abattage de vaches en gestation doivent être respectées.

Les deux exigences suivantes concernant l'affouragement doivent être remplies:

- Si les aliments donnés aux animaux contiennent du tourteau de soja, il faut pouvoir prouver qu'il est issu d'une production durable.
- Les aliments donnés aux vaches laitières doivent être entièrement exempts de graisse et d'huile de palme.

Les trois exigences suivantes doivent en outre être remplies:

- Aucun antibiotique critique ne peut être utilisé pour un traitement sans prescription du vétérinaire.
- Respect des prestations écologiques requises (PER) de la Confédération ou d'une réglementation similaire.

- Chaque vache porte un nom dès sa naissance. Ce nom est enregistré dans la BDTA.

Deux exigences supplémentaires

En outre, deux exigences supplémentaires, choisies parmi un catalogue de mesures (voir www.ip-lait.ch) et concernant les domaines de la formation initiale et continue, de l'environnement ou encore du bien-être animal et des antibiotiques, doivent être respectées.

Comment puis-je prouver que je respecte les exigences?

Depuis le 12 juillet 2019, les producteurs de lait de centrale ont la possibilité de remplir une déclaration sur la BD Lait (www.bdlait.ch > LOGIN) afin d'indiquer à quelles exigences ils satisfont. Les producteurs de lait de fromagerie ne doivent pas encore le faire. Cette déclaration est ensuite comparée aux données de contrôle disponibles. Les acheteurs de lait rappelleront également cette dé-

claration à leurs producteurs de lait. Lorsque toutes les exigences sont respectées, l'acheteur de premier échelon est informé et sait ainsi quels producteurs ont droit au versement du supplément de durabilité.

De combien de temps est-ce que je dispose pour satisfaire les exigences?

Une période transitoire de quatre ans débutera au 1^{er} septembre 2019. L'objectif est qu'après le 1^{er} septembre 2023, la Suisse produise uniquement du lait durable.

Dois-je participer?

Durant la période transitoire, les producteurs peuvent continuer à livrer tout leur lait de centrale dans le canal ordinaire. Néanmoins, seul le lait de centrale A remplissant toutes les exigences donne droit au supplément.

Une fois la période transitoire terminée, le lait suisse qui satisfait aux exigences du standard sera collecté séparément.

Le lait suisse durable a un visage!

Une marque distinguera les produits finaux issus d'une production laitière suisse durable. L'idée est qu'elle symbolise clairement les atouts du lait suisse durable aux yeux des consommatrices et des consommateurs. Pour des raisons de crédibilité, tous les produits laitiers ne pourront pas arborer le logo.

Les produits fabriqués avec du lait suisse durable sont autorisés à porter la marque. La fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) et Switzerland Cheese Marketing intégreront par ailleurs le nouveau logo dans leur campagne de marketing générique. L'interprofession du lait (IP Lait) a déjà adopté le règlement d'utilisation de la marque, qui sera présentée pour la première fois sur la place fédérale à Berne le 13 août 2019.

Une marque pour souligner les atouts

Les membres de l'IP Lait sont unanimes: le lait suisse durable a une valeur. Il coule donc de source que la marque doit refléter cette dernière. La marque est en outre un instrument qui permet d'influencer la répartition de la valeur créée, raison pour laquelle elle a une importance cruciale pour les producteurs.

Pas de marque pour les produits au lait C

Le nouveau logo doit pouvoir être utilisé sur le plus de produits possible, moyennant bien sûr le respect de toutes les exigences du Tapis vert. Conformément à la décision de l'IP Lait, les produits suivants sont autorisés à porter la marque:

- Produits à base de lait de centrale A
- Produits à base de lait de fromagerie

A (non-ensilage)

- Produits à base de lait B
- L'IP Lait ne dit toutefois rien concernant le versement d'un supplément pour les produits fabriqués avec du lait de fromagerie A de non-ensilage ou du lait B. En revanche, il est exclu que des produits à base de lait C arborent la marque. Le prix du lait C n'est jamais durable et la présence du logo sur de tels produits pourrait transmettre un message erroné.